

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL
DU 4 septembre 2008**

PRESENTS :

M. LAMBERT, *Bourgmestre-Président*
MM SCHLOREMBERG, PLANCHARD, Mme THEODORE et GELHAY,
Echevins
MM ~~BUCHET~~, PONCIN, SCHÖLER, JADOT, MAQUET, MERNIER,
GERARD W., Mme GUIOT-GODFRIN, LEFEVRE, MONCOUSIN,
MATHIAS et GERARD J.L., *Conseillers*
Mme STRUELENS, *Secrétaire*
Excusé : M. Buchet

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 03.07.2008**

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 03.07.2008.

2. AVIS SUR LE COMPTE 2006 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE LACUISINE

Par 15 oui et une abstention (M. Schloremberg),

EMET l'avis d'APPROUVER le compte 2006 de la Fabrique d'Eglise de Lacuisine
aux montants suivants :

Recettes	: 13.174,81 €
Dépenses	: 8.677,17 €
Boni	: 4.497,64 €

**3. AVIS SUR LA MODIFICATION BUDGETAIRE AU BUDGET ORDINAIRE 2008 DE
LA FABRIQUE D'EGLISE DE FLORENVILLE**

A l'unanimité,

EMET l'avis d'APPROUVER la modification budgétaire au budget ordinaire 2008 de
la Fabrique d'Eglise de Florenville aux montants suivants :

	Recettes	Dépenses
Budget initial ou précédente modification	43.262,04 €	43.262,04 €
Majoration ou diminution des crédits	2.000,00 €	2.000,00 €

Nouveau résultat 45.262,04 € 45.262,04 €

4. AVIS SUR LE BUDGET 2009 DES FABRIQUES D'ÉGLISE DE FLORENVILLE ET VILLERS-DEVANT-ORVAL

A) et B) Par 15 oui et 1 abstention (M. Schloremberg)

EMET l'avis d'APPROUVER le budget 2009 des Fabriques d'Églises suivantes aux montants ci-après :

	Recettes	Dépenses	Intervention communale
A) Florenville	48.731,04 €	48.731,04 €	38.044,59 €
B) Villers-devant-Orval	19.232,92 €	19.232,92 €	13.214,01 €

5. APPROBATION DU PLAN COMPTABLE DE L'EAU ANNEE 2007

Vu le Décret du Gouvernement wallon du 12 février 2004, relatif à la tarification de l'eau en Région wallonne;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005 relatif au code de l'eau ;

Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 14 juillet 2005 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005, établissant un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région Wallonne ;

Vu les comptes d'exploitation récapitulatifs des activités « production » et « distribution » établi pour 2007 par les Services Communaux (M. SCHULZ, Receveur et M. JACQUEMIN, employé) ;

Vu le Code de la Démocratie locale,

Par 9 oui et 7 abstentions (MM Scholer, Jadot, Mme Guiot-Godfrin, MM Lefèvre, Moncousin, Mathias, Gérard Jean-Luc),

APPROUVE le compte de l'eau 2007.

6. DEMANDE D'EMPRUNT CONSTRUCTION ECOLE DE SAINTE-CECILE – LOT 2 ELECTRICITE

Vu l'obligation dans laquelle se trouve la Commune de recourir à l'emprunt pour faire face au paiement de sa quote-part dans les travaux de construction de l'école communale de Sainte-Cécile : lot 2 Electricité ;

Attendu que le Service Général de Garantie des Infrastructures Privées Subventionnées a décidé en principe :

- de garantir le remboursement en capital, intérêts et accessoires de l'emprunt que la Commune contractera pour sa part dans les travaux ;
- d'accorder pour cette même opération une subvention en intérêts ;

Vu la lettre en date du 06.08.2008 par laquelle Dexia Banque marque son accord ferme au sujet d'un prêt d'un montant de 25.115,00 €;

A l'unanimité,

DECIDE d'emprunter auprès de Dexia Banque, sous la garantie du S.G.I. Pr. S., un montant de 25.115,00 € remboursable en 5 ans, qui sera affecté au paiement de la quote-part communale dans les travaux de construction de l'école communale de Sainte-Cécile : lot 2 Electricité.

7. OCTROI DES SUBSIDES PREVUS AU BUDGET 2008

Vu les articles L3331-1 à 3331-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu la circulaire du Ministère de la Région Wallonne du 14 février 2008 précisant les modalités de contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu la délibération du conseil communal du 03 juillet 2008 fixant le règlement général relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi des subventions communales;

Attendu qu'il y a lieu de soutenir les activités sociales, sportives ou culturelles;

Attendu que le subside est destiné aux frais de fonctionnement des diverses associations, clubs ou sociétés;

Vu l'annexe 17 du budget 2008 reprenant le détail des subsides alloués, ainsi que les subsides inscrits aux articles suivants du budget 2008;

A l'unanimité,

DECIDE d'octroyer les subsides suivants :

104/332-02	Secrétaires communaux	125,00 €
121/332-02	Receveurs régionaux	125,00 €
621/321-01	Commission agricole (divers agriculteurs)	5.000 ,00 €
623/321-01	Petit Elevage	100,00 €
652/332-02	Société de pêche La Chazaie	80,00 €
	Société de pêche Lacuisine	80,00 €
	Société de pêche Muno	80,00 €
	Société de pêche Villers-dvt-Orval	80,00 €
	Société de pêche Le Brochet Chassepierre	80,00 €
762/332-02	Centre d'Expression Créativité Florenville	2.490,00 €
	Art et Culture Florenville	100,00 €

	Festival de Florenville	560,00 €
	Les Copains d'Abord	400,00 €
	Club 3 x 20 Chassepierre	145,00 €
	Club 3 x 20 Fontenoille	100,00 €
	Club 3 x 20 Muno-Watrinsart	630,00 €
	Club 3 x 20 Lambermont	100,00 €
	Club 3 x 20 Villers-dvt-Orval	50,00 €
	Patros Garçons et Filles Florenville	540,00 €
	Patros Muno	200,00 €
	Vie Féminine de Florenville	80,00 €
	Société de Musique à Muno	1.600,00 €
	Société de Musique Margut	60,00 €
	Ecole Musique Sainte-Cécile	1.000,00 €
	Comité des Fêtes Fontenoille	360,00 €
	Fête des Artistes Chassepierre – Loyer	1.115,00 €
	Cercle Archéologique et Historique	100,00 €
	Lire et Ecrire Luxembourg	200,00 €
	ASBL Maison des Jeunes du Beau Canton	100,00 €
	Comité Patrimoine Lambermont	120,00 €
763/332-02	Anciens Combattants Chassepierre	100,00 €
	Anciens Combattants Florenville	100,00 €
	Invalides de Guerre F.N.R.I.	100,00 €
	Anciens Prisonniers de Guerre Florenville	50,00 €
	Anciens Combattants Muno	100,00 €
	Anciens Combattants Sainte-Cécile	100,00 €
	Comabattants Villers-dvt-Orval	100,00 €
	Comité du Monument du Banel	50,00 €
764/332-02	Club Football Florenville	1.098,00 €

	Club Football Muno	468,00 €
	Club Football Sainte-Cécile	578,00 €
	Club Football Villers-dvt-Orval	360,00 €
	Club Basket Florenville	500,00 €
	Club Gymnastique Villers-dvt-Orval	312,00 €
	Yoga Club Muno	100,00 €
	Club F.I.M.F. football en salle	100,00 €
	Club Pétanque Villers-dvt-Orval	50,00 €
	Plaine de Jeux Florenville	450,00 €
	A.C.D. Dampicourt	100,00 €
	Jiu-Jitsu	500,00 €
79090/332-01	Action Laïque	250,00 €
844/332-02	Ligue Familles Nombreuses	100,00 €
849/332-02	Télé-Accueil	100,00 €
	ALEM - S.O.S. Enfants	100,00 €
	Présence ASBL	100,00 €
871/332-02	Baby-Service	200,00 €
	Croix-Rouge	1.250,00 €

8. EGOUTTAGE PRIORITAIRE – APPROBATION DU PROJET DE LA MODIFICATION DE L'EGOUTTAGE RUE DES ISLES, RUE DU MAI ET RUE DE LA GOUTELLE A LACUISINE - FIXATION DU MODE DE FINANCEMENT

Vu le projet de la SPGE de réaliser le bassin de dépollution de Lacuisine ;

Attendu que ce projet a nécessité, pour la commune de Florenville, d'inscrire dans son programme triennal 2007-2009 les travaux de modification de l'égouttage à la rue des Isles, du Mai et de la Goutelle à Lacuisine ;

Attendu que dans ce programme triennal 2007-2009, approuvé par le Minsitre en date du 05/03/2008, est repris, en priorité 1 de l'année 2008, le projet intitulé : modification de l'égouttage rue des Isles, du Mai et de la Goutelle à Lacuisine. Celui-ci s'inscrit également dans le cadre de la protection des eaux de baignade ;

Attendu que la commune de Florenville a signé le contrat d'agglomération n° 85011-12 en date du 15/10/2003 ce qui implique que les projets d'égouttage situés en zone prioritaire peuvent émarger au nouveau mode de financement de la SPGE ;

Attendu que ce projet d'égouttage s'inscrit dans le projet de gestion intégrée des effluents rejetés à la Semois dans la zone Lacuisine-Florenville-Martué ;

Vu la pertinence qu'il y a à réaliser les travaux d'égouttage concomitamment aux travaux de construction du bassin de dépollution ;

Attendu que dans le métré global du projet nous adressé par l'AIVE « Bassin de dépollution de Lacuisine », les travaux relatifs à l'égouttage sont repris dans des chapitres séparés aux postes 2.5,3.1,3.2,3.3,7.1 et 7.2 ;

Considérant que l'AIVE est le pouvoir adjudicateur et le Maître d'œuvre délégué ;

A l'unanimité,

DECIDE :

D'approuver le cahier spécial des charges et le devis estimatif des travaux de modification de l'égouttage rue des Isles, rue du Mai et rue de la Goutelle à Lacuisine au montant de 88.438 euros + tva . L'entreprise adjudicataire devra procéder à l'évacuation des déchets issus du chantier via un centre agréé.

D'approuver la prise en charge des travaux à concurrence de 42% du montant HTVA des travaux selon les modalités contractuelles entre la SPGE et la Commune relatives au financement de l'égouttage prioritaire ;

D'approuver le mode de passation du marché de travaux, à savoir : l'adjudication publique, qui sera réalisée par l'AIVE dans le cadre du marché global de réalisation du bassin de dépollution de Lacuisine et des ouvrages annexes.

9. EGLISE DE MUNO - APPROBATION DU PLAN SECURITE ET SANTE LOT 1 MACONNERIE – LOT 2 CHARPENTES ET TOITURE

A) LOT 1 – MACONNERIE – APPROBATION DU PSS

Vu la délibération du Conseil Communal du 3 juillet 2008 approuvant le cahier des charges N°. 30.272 et le montant estimé du marché ayant pour objet "EGLISE DE MUNO LOT 1 MACONNERIES", établis par l'auteur de projet, Direction des Services Techniques, Square Albert 1er 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 304.450,00 € hors TVA ou 368.384,50 € 21 % TVA comprise.

Vu le plan de sécurité et de santé relatif au projet de reconstruction de l'église de Muno lot 1 : maçonneries nous adressé par la Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg ;

A l'unanimité,

DECIDE :

D'approuver le plan de sécurité et de santé relatif au projet de reconstruction de l'église de Muno lot 1 : maçonneries nous adressé par la Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg ;

B) LOT 2 – CHARPENTES ET TOITURE – APPROBATION DU PSS

Vu la délibération du Conseil Communal du 3 juillet 2008 approuvant le cahier des charges N°. 30.273 et le montant estimé du marché ayant pour objet « EGLISE DE MUNO LOT 2 CHARPENTE ET TOITURE », établis par l'auteur de projet, Direction des Services Techniques, Square Albert 1er 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 230.017,37 € 21 % TVA comprise.

Vu le plan de sécurité et de santé relatif au projet de reconstruction de l'église de Muno lot 2 : charpente et toiture nous adressé par la Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg ;

A l'unanimité,

DECIDE :

D'approuver le plan de sécurité et de santé relatif au projet de reconstruction de l'église de Muno lot 2 : charpente et toiture nous adressé par la Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg ;

10. REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT RUE NICOLAÏ A FLORENVILLE - APPROBATION DU PROJET – APPROBATION DU PLAN GENERAL DE SECURITE ET SANTE – FIXATION DU MODE DE PASSATION DU MARCHE ET DU MODE DE FINANCEMENT

Vu la délibération du Collège du 17 juillet 2006 adjugeant ce marché de service pour la désignation d'un auteur de projet, d'un surveillant de chantier, d'un coordinateur sécurité projet et réalisation pour les travaux de réfection du mur Nicolai à Florenville à la **Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg** au prix de son offre:

Mission auteur de projet:	3.656,50 €	(montant forfaitaire)
Mission surveillance:	930,10 €	(montant forfaitaire)
Mission coordination projet:	142,00 €	(montant forfaitaire)
Mission coordination réalisation:	837,80 €	(montant forfaitaire)

Attendu que le Programme triennal des travaux 2007-2008-2009 de la commune de Florenville a été approuvé en date du 5 mars 2008 et que le projet de réfection du mur de soutènement rue Nicolai a été retenu à l'année 2008, en priorité 6 :

Montant estimatif des travaux : 78.140,46 €tvac

Montant escompté des subsides : 47.320,00 €

Vu le projet référencé NB 30086 nous adressé par la Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg et consistant en la remise du cahier des charges pour les travaux de réfection du mur de soutènement rue Nicolai à Florenville, un avis de marché et 1 plan ;

Attendu que ces travaux sont estimés à 78.140,46 €tvac ;

Vu le compte-rendu de la réunion plénière d'avant-projet du 04 juin 2008 ;

Vu le Plan Général de Sécurité et de Santé relatif à ce projet et nous adressé par la Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg ;

Attendu qu'un montant de 80.000 € a été prévu au budget extraordinaire à l'article 42113/731-60 ;

A l'unanimité,

DECIDE :

D'approuver le projet référencé NB 30086 nous adressé par la Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg et consistant en la remise du cahier des charges pour les travaux de réfection du mur de soutènement rue Nicolai à Florenville, un avis de marché et 1 plan . Ces travaux sont estimés à 78.140,46 €tvac;

D'approuver le Plan Général de Sécurité et de Santé relatif à ce projet et nous adressé par la Direction des Services Techniques de la Province de Luxembourg

Le marché précité sera passé par adjudication publique.

Le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2008, article 42113/731-60.

Le maximum de subsides sera demandé aux instances subsidiantes.

11. APPROBATION DU DEVIS FORESTIER N° 72 – 2008 BIS

Vu le devis n° 72 relatif à des travaux forestiers de boisement, établi en date du 21 août 2008 par Madame LEMOINE, Ingénieur des Eaux et Forêts à Florenville et nous adressé sous le n° 72;

Attendu que ce devis d'un montant global de 59.783,36 € T.V.A.C. est susceptible d'être subventionné par la Région Wallonne à concurrence de 37,50 % et 60 %, soit un montant de 23.125,84 €;

A l'unanimité,

APPROUVE le devis de boisement n° 72 s'élevant au montant total de 59.783,36 € T.V.A.C.

SOLLICITE les subsides prévus par la Région Wallonne, à savoir le montant total de 23.125,84 €; la part communale s'élevant à la somme de 36.657,53 € T.V.A.C.

SOLLICITE l'autorisation d'exécuter ces travaux en partie en régie.

Les crédits nécessaires seront prévus au prochain budget.

Par le Conseil,

La Secrétaire,

R. Struelens

Le Bourgmestre,

R. Lambert